ANTI-INSECT

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: Date de révision: 26/01/2015 Remplace la fiche: 06/11/2014 Version: 1.1

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit. : ANTI-INSECT

Type de produit : Biocide

Code produit : 3760120430275

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs,Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAFIRA
36, rue d'Aulteribe
63100 Clermont-Ferrand
T +33 (0)4 73247987 Fax : 0473247987 Mail : safira@safira.fr Internet : www.safira.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
FRANCE	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Afficher les informations CLP + la classification DPD dans la section 2.1

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Mentions de danger (CLP) : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P102 - Tenir hors de portée des enfants
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation
P264 - Se laver Les mains et les avant-bras soigneusement après manipulation
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements

de protection
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Phrases EUH : EUH208 - Contient citral (5392-40-5), Eugenol (97-53-0), Geraniol (106-24-1), dl-Citronellol (106-22-9). Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	10 - 25	Xi; R36
Aluminumoxide	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	10 - 25	Non classé
Adipic acid	(n° CAS) 124-04-9 (Numéro CE) 204-673-3 (Numéro index) 607-144-00-9	2,5 - 10	Xi; R36
citral	(n° CAS) 5392-40-5 (Numéro CE) 226-394-6 (Numéro index) 605-019-00-3	<= 2,5	Xi; R38 R43
Eugenol	(n° CAS) 97-53-0 (Numéro CE) 202-589-1	<= 2,5	Xi; R36 R43
Geraniol	(n° CAS) 106-24-1 (Numéro CE) 203-377-1	<= 2,5	Xi; R41 Xi; R38 R43
dl-Citronellol	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	<= 2,5	Xi; R38 R43 N; R51/53

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de sodium	(n° CAS) 497-19-8 (Numéro CE) 207-838-8 (Numéro index) 011-005-00-2 (N° REACH) 01-2119485498-19	10 - 25	Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Eye Irrit. 2, H319
Aluminumoxide	(n° CAS) 1344-28-1 (Numéro CE) 215-691-6 (N° REACH) 01-2119529248-35	10 - 25	Non classé
Adipic acid	(n° CAS) 124-04-9 (Numéro CE) 204-673-3 (Numéro index) 607-144-00-9	2,5 - 10	Eye Irrit. 2, H319
citral	(n° CAS) 5392-40-5 (Numéro CE) 226-394-6 (Numéro index) 605-019-00-3	<= 2,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Eugenol	(n° CAS) 97-53-0 (Numéro CE) 202-589-1	<= 2,5	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Geraniol	(n° CAS) 106-24-1 (Numéro CE) 203-377-1	<= 2,5	Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
dl-Citronellol	(n° CAS) 106-22-9 (Numéro CE) 203-375-0	<= 2,5	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

moyen(s) d'extinction approprié(s) : Adapter les agents d'extinction à l'environnement.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Sans objet.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter toute formation de poussière.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Lunettes de protection. Porter des gants protégeant contre les effets cutanés des poudres, conformes à EN 374.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Réduire à un minimum la production de poussières. Stocker à l'écart des autres matières. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Pas d'informations complémentaires disponibles

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aluminumoxide (1344-28-1)		
France	Local name	Aluminium (trioxyde de di-)
France	VME (mg/m³)	10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables. Dégagement de poussières: masque antipoussière. Gants.

Vêtements de protection - sélection du matériau	:	Porter un vêtement de protection approprié. DIN EN 13982
Protection des mains	:	des gants de protection. DIN EN 374
Protection oculaire	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Fontaine oculaire
Protection des voies respiratoires	:	Dégagement de poussières: masque antipoussière

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Solide
Couleur	:	Aucune donnée disponible
Odeur	:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	:	Aucune donnée disponible
pH	:	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	:	Aucune donnée disponible
Point de fusion	:	Aucune donnée disponible
Point de congélation	:	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	:	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aucune donnée disponible
Pression de la vapeur	:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	< 110 hPa
Densité relative de la vapeur à 20 °C	:	Aucune donnée disponible
Densité relative	:	Aucune donnée disponible
Densité	:	> 1 g/cm³
Solubilité	:	soluble dans l'eau.
Log Pow	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	:	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale	4090 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	2,3 mg/l/4h
ATE dust/mist	2,300 mg/l/4h
Eugenol (97-53-0)	
DL50 orale	2300 mg/kg de poids corporel
Geraniol (106-24-1)	
DL50 orale	4200 mg/kg de poids corporel
dl-Citronellol (106-22-9)	
DL50 orale	3450 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée	2650 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 poissons 1	300 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	265 mg/l IC50 algea (72 h) mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Eviter tout rejet du produit dans les eaux résiduaires.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.4. Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
Ne contient pas de substance candidate REACH
Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Type de produit (Biocide) TP 19 - Répulsifs et appâts

Nom	CAS	%	Type de produits
GERANIOL	106-24-1	2.10 g/kg	19

Seveso Information :

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves

R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

FDS (REACH Annexe II)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit